

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, codes 16, 70, 35, 36, 43
+ liste télécopieur

PROGRAMME DE DRAGAGE D'ENTRETIEN DU QUAI DE RIVIERE-DU-LOUP
PAR LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

SEANCE D'INFORMATION A RIVIERE-DU-LOUP

Québec, le 11 avril 2001 – Dans le cadre de la période d'information et de consultation publiques sur le programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup qui se tient du 3 avril au 18 mai 2001, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) informe la population qu'il tiendra une séance d'information publique.

Cette rencontre aura lieu :

Date : Le mercredi 25 avril 2001
Heure : à compter de 19 h 30
Endroit : Hôtel Universel
Salle Kamouraska Grand-Portage
311, boulevard de l'Hôtel de Ville
Rivière-du-Loup

La consultation publique

L'étude d'impact et tous les documents relatifs à ce programme peuvent être consultés sur le site Internet du BAPE www.bape.gouv.qc.ca à la rubrique «Périodes d'information». Ils sont également disponibles aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale Françoise-Bédard, au 67, rue du Rocher, Rivière-du-Loup ;
- Bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal, 1255, rue Saint-Denis ;
- Bureaux du BAPE à Québec et à Montréal.

La demande d'audience publique

C'est **au plus tard le 18 mai prochain** que tout citoyen, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique et la transmettre, par écrit, au ministre de l'Environnement, monsieur André Boisclair, au 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Les motifs de la demande doivent être indiqués, ainsi que l'intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

COMMUNIQUÉ

Le projet

La Société des traversiers du Québec (STQ) doit assurer un service de traversier régulier et continu entre le quai de Rivière-du-Loup sur la rive sud et le quai de Saint-Siméon sur la rive nord du Saint-Laurent. La zone décrite à l'étude d'impact du projet se situe donc dans la région de l'estuaire moyen du Saint-Laurent qui est caractérisée par une zone de turbidité importante et où les processus d'érosion et de sédimentation sont très actifs.

Chaque année, les abords du quai de Rivière-du-Loup subissent une sédimentation qui réduit les profondeurs d'eau et entrave l'accès du traversier au quai. Le volume moyen à draguer serait estimé à 25 000 mètres cubes sur une surface d'environ 30 000 mètres carrés. C'est la raison pour laquelle un programme de dragage d'entretien est nécessaire pour enlever les dépôts annuels de sédiments. Il viserait à maintenir une profondeur minimale de cinq mètres. La Société des traversiers du Québec précise que les sédiments ne sont pas toxiques car différentes analyses le démontrent.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Dans le cadre de ce programme, le dragage d'entretien serait requis en raison du taux de sédimentation important dans la région et de la nécessité d'assurer la sécurité du navire et de ses utilisateurs. L'étude d'impact mentionne que le projet ayant été amélioré au fil des années, les répercussions anticipées seraient temporaires et de faible importance puisqu'elles ne se manifesteraient que pendant la période des travaux. Seule la modification du profil du fond au site de mise en dépôt constituerait un impact à long terme.

Le milieu humain serait peu touché parce que le projet se situe essentiellement en milieu maritime. Quant aux secteurs fréquentés par les bélugas, ils se situeraient à plus de 9 kilomètres de la zone des travaux. Le refuge d'oiseaux migrateurs de l'Île-du-Pot-à-l'Eau-de-Vie est également situé à 10 kilomètres de l'aire des travaux. Il ne risquerait pas non plus d'être affecté directement.

Les mesures d'atténuation porteraient sur les modalités de dragage et de disposition des matériaux et sur la période de réalisation des travaux. Concernant cette dernière cependant, plusieurs espèces de poissons, d'oiseaux et de mammifères marins fréquenteraient la zone des travaux et les aires adjacentes. C'est pourquoi le promoteur propose d'effectuer les travaux au début de juin de chaque année, afin d'éviter de perturber certaines fonctions biologiques ou activités économiques liées à celles-ci.

Le promoteur prévoit que les travaux nécessiteraient 2 à 3 semaines de travail. Le coût annuel serait estimé à environ 300 000 dollars.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec madame Thérèse Daigle, au (418) 643-7447, ou sans frais, au 1 800 463-4732 ou par courrier électronique à therese.daigle@bape.gouv.qc.ca